SOCIETE AFRICAINE DE CREDIT AUTOMOBILE

SAFCA

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

MARDI 08 MAI 2001
à 10 Heures

SALLE DE CONFERENCE DU CCI-CI

1, Rue des Carrossiers - 04 BP 27 ABIDJAN-04 RCI - Tél. 21-24-91-77 - Fax : 21-35-77-90

SOMMAIRE

	Page
Composition du Conseil d'Administration	**1**
Composition de la Direction	**2**
Ordre du jour	**3**
Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale	**4**
Rapport Général des Commissaires aux Comptes	**13**
Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes	**16**
Projet de Texte de Résolutions	**22**
ANNEXES :	**24**

- Annexe 1 : Etats financiers au 31/12/2000
- Annexe 2 : Notes sur les Etats Financiers
- Annexe 3 : Bilans & Résultats comparés (Reporting interne)

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

ADMINISTRATEURS	REPRESENTANT PERMANENT
M. DIACK Diawar (PDG)	
M. GUYON Alain	
SOCIDA	Mme KOESTLER
COMAFRIQUE	M. FOFANA B.
NATIONALE D'ASSURANCE	M. CAMARA A. Guy
PREMOTO	M.TANO Nuaman
PEYRISSAC	M. VIRMONT
DOMAFI	M. DUMORTIER
HOLDEFI	M. LOISEAU Paul

COMPOSITION DU COMITE DE DIRECTION

NOM ET PRENOMS	FONCTION
. M. DIACK Diawar	**Président Directeur Général**
. M. ALAUZE Jean – François *	**Directeur Général Adjoint** (C.A du 9 mars 2001)
. M. SOUMAHORO Inzan *	**Directeur Administratif et Financier**
. M. FOURNIOL Jacky	**Directeur Informatique**
. M. GNUI Claude	**Directeur Commercial**
. M. FANE Lagui *	**Directeur Juridique et des Affaires Spéciales**
. M. BEUGRE Timothée	**Contrôleur Interne**

(*) Fonction effectivement confirmée le 1er janvier 2001.

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE

8 MAI 2001

1°) Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale

2°) Rapport général des Commissaires aux Comptes relatif à l'exercice 2000

3°) Rapport spécial des Commissaires aux comptes (Art. 440 de l'Acte Uniforme du Traité OHADA)

4°) Approbation des Comptes de l'exercice 2000 – Affectation des résultats

5°) Quitus au Conseil d'Administration

6°) Nomination d'un nouvel administrateur

7°) Questions diverses

SOCIETE AFRICAINE DE CREDIT AUTOMOBILE

Safca

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
EXERCICE 2000

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire, conformément aux articles 27 et suivants de vos statuts, pour vous soumettre les comptes du quarante-quatrième exercice social de votre société, arrêtés au 31 décembre 2000.

En nette régression depuis 1997, **le marché des véhicules neufs** a enregistré une morosité particulière en 2000, avec seulement 4 133 véhicules vendus contre 6 989 en 1999, soit une baisse de 41%.

Dans cet environnement particulièrement difficile, la SAFCA a initié 1 116 dossiers pour Fcfa 14 982 millions contre 1 646 dossiers pour Fcfa 19 899 millions à fin décembre 1999, soit une baisse de 24,7% en valeur et 32% en nombre de dossiers. Il convient de rappeler que le niveau des financements de 1999 avait été considéré comme un record sur les trois années précédentes.

Par ailleurs, la Safca a amélioré son taux d'intervention sur le marché à 25,2% contre 24,6% en 1999.

Du fait de la chute d'activité, **l'encours** net a atteint son niveau le plus bas de ces cinq dernières années, à Fcfa 20 966 millions contre Fcfa 23 992 millions à fin 1999, soit une dégradation de 12,6%.

Dans le même temps, **le risque a explosé** avec une masse d'impayés se situant à Fcfa 2 612 millions (après passation en perte de Fcfa 363 millions) contre 1 440 millions en 1999, soit une hausse de 81%.

Les provisions constituées pour couvrir ce risque ont été portées à Fcfa 2 435 millions (Fcfa 1 170 millions en 1999) pour tenir compte tant des impayés échus que de l'encours des dossiers incidentés. La dégradation du risque s'est traduite sur l'exercice par des charges additionnelles de Fcfa 1 158 millions, par rapport à l'exercice précédent, grevant ainsi lourdement le compte d'exploitation.

L'accroissement du niveau des impayés reflète la dégradation générale de l'environnement économique. En outre, la Safca a été fortement pénalisée par les problèmes rencontrés par une banque de la place lors de sa migration informatique. Les coûts directs et indirects engendrés par cette situation n'ont été que partiellement pris en charge par cette dernière.

Au titre du refinancement, les BEFI à 12 et 24 mois d'un montant total de Fcfa 5 500 millions ont fait l'objet de remboursement à fin août 2000. Une nouvelle émission de BEFI a été réalisée et mise en place début décembre 2000 pour un montant total de Fcfa 7 000 millions sur 18 mois, au taux de 8,75%. Cette opération a permis à la fois :

- d'améliorer sensiblement le risque de transformation

- de confirmer la notoriété désormais consolidée de la SAFCA sur la place financière sous-régionale, plus de la moitié des contributions ayant été souscrite par des investisseurs hors de Côte d'Ivoire

Les frais financiers se situent à Fcfa 1 721 millions en 2000 contre Fcfa 1 688 millions en 1999. Cette légère hausse de 1,9% malgré l'évolution de l'endettement moyen, reflète l'augmentation du taux de pension BCEAO et du taux de base des banques commerciales.

Les frais généraux sont restés sensiblement au même niveau qu'en 1999, avec une baisse d'environ 2%.

Dans ces conditions, **le compte d'exploitation** que nous soumettons à votre approbation se solde par une perte nette de Fcfa 136 979 356 après :

	FCFA
Dotations aux amortissements	228 790 198
Dotations aux provisions s/impayés	1 025 015 193
Abandon de créances clients	363 728 275
Impôt minimum forfaitaire	8 134 705

Nous vous proposons d'affecter cette perte au report à nouveau qui serait ainsi porté à un montant négatif de Fcfa 36 938 332.

Lors de sa réunion du 9 mars 2001, le Conseil d'administration a décidé de soumettre à votre approbation la nomination de Monsieur Philippe de LAPLAGNOLLE comme administrateur. Nous vous remercions d'accepter cette proposition.

Conventions réglementées

L'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice 2000. Il s'agit :

Nature	*Contrepartie*	*Rémunération*
Diverses Conventions de compte courant bloqué concessionnaires	Tous les concessionnaires agréés	Retenue de 2% sur les crédits consentis
Convention de prêt de Fcfa 300 millions pour les activités de crédit	Stoca	7% l'an hors taxes
5 Contrats de licence d'utilisation et de maintenance du progiciel	-Stoca-Sogaca -Socca-Sobfi-Somafi	Fcfa 38 millions / an
Convention de mise à disposition des locaux	SICR	Loyers de Fcfa 450 000 / mois
Participation aux frais GIEFCA	GIEFCA	Proportionnel
Convention de répartition des frais communs	SAFBAIL	Proportionnel

Au cours de l'exercice 2000, les conventions nouvelles suivantes ont été passées, qui ont été approuvées par le conseil d'administration en sa séance du 9 mars 2001 :

Nature	**Contrepartie**	**Objectif**	**Rémunération**
Convention de compte courant bloqué	-Stoca : 200 millions -Sobfi : 200 millions -Somafi : 190 millions	Renforcement des fonds propres pour conformité avec la réglementation bancaire	Non rémunéré selon avis de la COB, sauf Somafi à 5% l'an sous réserve de l'approbation de la Commission Bancaire UEMOA
Convention de prêt de Fcfa 50 millions	Stoca	Avance de trésorerie sur 2,5 mois	9%
Convention d'avances de trésorerie	Safbail	Gestion groupée en vue d'une optimisation du risque de liquidité des deux sociétés	Taux de la pension BCEAO
Convention de compte courant	Sobfi-Somafi-Stoca	Avances diverses pour le financement de l'activité des sociétés sœurs	10%, indexé sur le taux de la pension BCEAO
Convention d'assistance pour la revue périodique des comptes	SICR	Revue trimestrielle limitée des comptes	Non rémunéré

Evènements significatifs survenus au cours de l'exercice

Outre la dégradation de l'environnement économique, l'exercice 2000 a été marqué essentiellement par des **mouvements significatifs de personnel** ainsi par **l'injonction de la Banque Centrale.**

Suite à sa mission de vérification, la Commission bancaire a adressé au mois de septembre 2000 à la SAFCA, une injonction en vue de la mise en conformité de ses outils de gestion avec les exigences de la Banque Centrale, avant le 31 décembre 2000. A cette échéance, les exigences significatives relevées ont été satisfaites et officiellement communiquées à la Commission bancaire. Il s'agit notamment :

- De la refonte du système d'information destiné à la production des états financiers version Banque centrale. Le nouveau logiciel a été approuvé par la banque centrale et mis en place dans les sociétés sœurs

- La confection et la mise en œuvre d'un nouveau plan de comptes conforme aux exigences réglementaires. Les comptes et états financiers au 31 décembre 2000 ont été arrêtés avec ce nouveau plan.

- La réorganisation du système de contrôle interne par un élargissement du domaine de compétence de son animateur

- L'élaboration d'un manuel des opérations comptables, en conformité avec la Lettre d'Information n° 95-01 de la banque centrale

- L'initiation du projet d'audit de notre système d'information dont la mise en œuvre est prévue dans le courant du premier semestre 2001

- La définition des modalités et du périmètre devant conduire à l'élaboration d'états financiers consolidés. A ce titre un manuel de consolidation a été élaboré, et les états financiers au 31 décembre 2000 seront présentés à la banque centrale en version consolidée

Perspectives 2001

L'exercice 2001 sera axé essentiellement sur la recherche de l'efficacité et de la productivité.

Ces objectifs globaux se traduiront par les actions suivantes :

- La réorganisation de la structure de l'entreprise, particulièrement au niveau des services de recouvrement et de contentieux qui doivent faire face plus efficacement à la situation exceptionnelle du risque.

- L'automatisation des tâches récurrentes débouchant sur une forte implication de l'outil informatique

- La maîtrise des frais généraux

Nous remercions en votre nom, la Direction et le personnel de la société pour leur motivation et leurs efforts continus dans un environnement de plus en plus difficile. Nos remerciements s'adressent également à la Banque centrale et à nos banquiers qui nous ont renouvelé leur confiance.

EVOLUTION DES PARTICIPATIONS
Exercice 2000

1. SAFBAIL

Le marché du crédit-bail qui a connu un développement régulier au cours de ces dernières années, a marqué le pas en 2000, conséquence d'un environnement économique en dégradation.

Le marché se situe à Fcfa 13,9 milliards en 2000 contre Fcfa 23,9 milliards en 1999, soit une baisse de 41,8%. La Safbail a perdu sa position de leader avec 21,6% de part de marché contre 30,5% en 1999.

La Safbail a ainsi réalisé une production de Fcfa 3 004 millions en 2000, en baisse de 59% par rapport à 1999 (Fcfa 7 296 millions).

L'encours financier est également en baisse de 22% et se situe à Fcfa 9 137 millions au 31 décembre 2000, contre Fcfa 11 720 millions en1999.

Le résultat à fin décembre 2000 dégage un bénéfice après impôts de Fcfa 131 millions, contre Fcfa 433 millions à fin décembre 1999. Cette baisse résulte uniquement du coût du risque qui est en augmentation de Fcfa 374 millions par rapport à fin décembre 1999.

Tout comme pour la Safca, le résultat de la Safbail a été contrarié par le problème sur les dysfonctionnements occasionnés par la migration informatique d'une banque de la place.

Au cours de l'exercice, la Safca a cédé 10% de sa participation à Holdefi, ramenant ainsi à 44,78% sa participation dans le capital de Safbail.

2. SICR

SICR marque son 6ème exercice social avec un résultat positif provisoire de Fcfa 23 millions Fcfa, contre Fcfa 20 millions de bénéfice au 31 décembre 1999.

Avec un chiffre d'affaires de Fcfa 214 millions, en hausse de 6 % par rapport à l'exercice précédent (Fcfa 201 millions), l'activité a été soutenue principalement par l'information commerciale à hauteur de Fcfa 180 millions, soit près de 85% de l'activité.

L'activité recouvrement a enregistré une hausse de 24% , avec un chiffre d'affaires de Fcfa 34 millions contre Fcfa 27,5 millions en 1999.

SICR dispose, outre le siège à Abidjan, de deux succursales (Cameroun et Burkina) et de quatre représentations (Bénin, Mali, Togo, Sénégal). Les représentations du Bénin et du Sénégal sont en passe d'être érigées en succursales

La participation de Safca s'élève à 25%.

3. TOGO

STOCA

La relance économique se fait toujours attendre. Le système bancaire reste encore fragile et doit faire face à des restructurations importantes. Dans un tel contexte, la demande des investissements industriels reste timide et le marché automobile, avec 330 immatriculations neuves contre 283 en 1999, demeure encore peu significatif pour l'activité de la Stoca qui n'intervient que pour 6%. La clientèle est essentiellement composée des organisations et ONG internationales, ainsi que de grosses entreprises non consommatrices de crédit sur ce type de matériel.

L'intervention sur les autres secteurs, notamment le matériel productif aux entreprises, a permis de situer le niveau des financements à Fcfa 1 129 millions en 2000 contre Fcfa 1 218 millions en 1999, enregistrant ainsi une baisse de 7%. La part du crédit classique est de Fcfa 1 004 millions en 2000 contre Fcfa 1 021 millions en 1999.

L'encours net global s'établit à Fcfa 1 706 millions à fin 2000 contre Fcfa 1 539 millions l'année précédente. Cet encours est constitué, à hauteur de Fcfa 1 454 millions, soit 85% de crédit classique.

Le résultat bénéficiaire est en baisse à Fcfa 1,5 millions contre 7,1 Fcfa en 1999, le résultat d'exploitation ayant été dédié à l'apurement d'anciennes créances. Il en ira de même pour l'exercice 2001 au terme duquel la Stoca devrait présenter une couverture des risques conforme à nos normes et aux exigences de la Commission bancaire.

L'exercice 2001 devrait consolider cette tendance à la hausse du résultat,

La participation de la Safca, dans le capital de la Stoca est 44,32%

4. MALI

SOMAFI

La segmentation d'un marché trop informel, ainsi qu'un environnement juridique peu adapté, restent toujours les obstacles majeurs au développement de l'activité de la Somafi. Une évolution significative a cependant été enregistrée au cours de l'exercice au niveau de la réglementation fiscale sur le crédit-bail, mais est restée sans impact sur l'exercice 2000.

Dans cet environnement difficile, l'activité de la Somafi a enregistré une évolution significative avec Fcfa 2 011 millions de financements contre Fcfa 921 millions en 1999, soit une progression de 118%. Cette évolution est surtout le fait de l'activité crédit avec un niveau de financement additionnel de plus d'un milliard Fcfa.

L'encours global se trouve ainsi porté de Fcfa 1 112 millions à fin 1999, à Fcfa 2 302 millions à fin décembre 2000, soit une augmentation de 106%. Le crédit, avec Fcfa 1 880 millions représente 82% du niveau de l'encours global.

Avec une perte de Fcfa 55,5 millions à fin 2000 contre Fcfa 189,5 millions en 1999, le résultat marque une amélioration significative du fait, essentiellement, de l'évolution importante de l'encours.

De 19% à fin 1999, la participation de Safca dans Somafi est à présent de 5% après cession à Holdefi.

5. BURKINA FASO

5.1 SOBFI

Le marché de l'automobile (véhicules neufs) au Burkina Faso a connu une baisse de 35%, avec 646 véhicules vendus contre 1 004 en 1999. L'année 1999 avait, il est vrai, été "dopée" par l'opération HT/HD lancée par le gouvernement pour le renouvellement des cars.

Dans cet environnement difficile, la Sobfi a initié 86 dossiers pour un montant de Fcfa 1 261 millions , contre 40 dossiers en 1999 pour Fcfa 1 450 millions dont Fcfa 360 millions relatifs à un dossier (exceptionnel) informatique.

L'encours financier net global s'établit ainsi à Fcfa 1 894 millions (dont Fcfa 1 491 millions pour le crédit classique) en 2000, contre Fcfa 1 397 millions en 1999, soit une hausse globale de 35%.

La Sobfi dégage un résultat bénéficiaire de Fcfa 21 millions en 2000 contre une perte de Fcfa 189 millions en 1999, atteignant ainsi son équilibre d'exploitation.

La Safca détient 15,98% du capital de Sobfi.

5.2 SOBCA

Le résultat provisoire au 31 décembre 2000 est de Fcfa 6 millions net d'impôts, contre Fcfa 7 millions en 1999.

L'agrément pour le crédit-bail obtenu en 1999, sera intégré à l'activité au cours de l'exercice 2001.

6. GABON

6.1 SOGACA

Dans un contexte économique toujours morose, l'activité commerciale s'est maintenue au niveau de l'exercice précédent. Les seuls financements réalisés proviennent du secteur forestier. La crise prolongée des paiements de l'Etat, et surtout l'arrêt du précompte à la solde, ont pesé lourdement sur le crédit à la consommation. Le bénéfice de Fcfa 124 millions a été totalement affecté au versement d'un dividende à hauteur de 19% du capital.

La Safca détient 19,98% du capital de la SOGACA

N'DABIAN KROAH BILE
01 BP 202
Abidjan 01

ERNST & YOUNG - CCCA
5, avenue Marchand
01 BP 2715 - Abidjan 01
S.A. au capital de FCFA 12.000.000
R.C.C.M. Abidjan 7118

SAFCA, S.A.

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2000

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2000, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Société Africaine de Financement de Crédit Automobile, S.A. (SAFCA), tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- le respect de la réglementation bancaire,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces états financiers.

I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Dans notre rapport du 28 février 2000 relatif à l'exercice 1999, nous avions formulé une réserve en raison de l'impossibilité de justifier la réalité et l'exhaustivité des opérations domiciliées sur les comptes de la société auprès d'une banque de la place entre août et décembre 1999. Au cours de l'exercice 2000, la société a mené d'importants travaux d'apurement des suspens sur ces comptes bancaires, ce qui a permis d'identifier et de justifier correctement l'essentiel des opérations concernées. En conséquence, la réserve que nous avions formulée l'exercice précédent n'a plus lieu d'exister.

Nous certifions que les comptes annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice, conformément aux principes comptables appliqués en Côte d'Ivoire et décrits en annexe.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant :

Comme le mentionne le rapport du conseil d'administration à l'Assemblée Générale, les dysfonctionnements occasionnés par la migration informatique d'une banque de la place et la communication tardive du sort des prélèvements qui en a résulté ont eu une répercussion importante sur l'évolution du risque pour de nombreux clients domiciliés sur cette banque.

II. RESPECT DE LA REGLEMENTATION BANCAIRE

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques relatives au fonctionnement des organes sociaux et du contrôle interne d'une part, et au respect de la réglementation prudentielle d'autre part.

Nous devons porter à votre attention, les informations suivantes :

- Le ratio de structure de portefeuille de l'établissement est de 7,62 % au 31 décembre 2000 alors que le minimum réglementaire est de 60 %. Il convient de noter que cette situation résulte des difficultés d'obtention des accords de classement auprès de la Banque Centrale.

- En raison du manque de ressources à moyen et long terme pour les établissements privés sur le marché financier, le coefficient de liquidité de la SAFCA s'élève au 31 décembre 2000 à 35,21 % contre un minimum réglementaire de 75 %.

Nous n'avons pas d'autres observations significatives à formuler sur le respect, par la SAFCA, des dispositions de la réglementation bancaire au 31 décembre 2000.

III. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG - CCCA

N'Dabian Kroah Bilé

Christian Marmignon
Associé

Le 18 avril 2001

N'DABIAN KROAH BILE
01 BP 202
Abidjan 01

ERNST & YOUNG - CCCA
5, avenue Marchand
01 BP 2715 - Abidjan 01
S.A. au capital de FCFA 12.000.000
R.C.C.M. Abidjan 7118

SAFCA, S.A.

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2000

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

En application de l'article 440 alinéa 2 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, nous avons été avisés des conventions suivantes qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Convention d'avance en compte courant entre SAFCA et SAFBAIL

Administrateurs concernés	:	Premoto, Comafrique, Domafi, Peyrissac, Messieurs Diawar Diack et Guyon, administrateurs communs.
Nature et objet	:	Placement des excédents de trésorerie de l'une ou l'autre de ces sociétés en priorité sur les déficits de l'autre, dans un souci d'optimisation des frais financiers des deux sociétés.

Modalités : Les placements sont rémunérés au taux des prises en pension de la BCEAO. Les intérêts versés à la SAFBAIL au titre des avances de trésorerie reçues au cours de l'exercice 2000 se sont élevés à FCFA 118 millions toutes taxes comprises.

- **Convention de compte courant bloqué entre SAFCA et STOCA**

Administrateurs concernés : DOMAFI, HOLDEFI, Messieurs Diawar Diack et Guyon, administrateurs communs.

Nature et objet : Avance en compte courant bloqué d'actionnaire à STOCA hauteur de FCFA 200 millions.

Modalités : Cette avance n'est pas rémunérée.

- **Convention de compte courant bloqué entre SAFCA et SOBFI**

Administrateurs concernés : DOMAFI, HOLDEFI, Messieurs Diawar Diack et Guyon, administrateurs communs.

Nature et objet : Avance en compte courant bloqué d'actionnaire à SOBFI hauteur de FCFA 200 millions.

Modalités : Cette avance n'est pas rémunérée.

- **Convention de compte courant bloqué entre SAFCA et SOMAFI**

Administrateurs concernés : DOMAFI, HOLDEFI, Messieurs Diawar Diack et Guyon, administrateurs communs.

Nature et objet : Avance en compte courant bloqué d'actionnaire à SOMAFI à hauteur de FCFA 190 millions.

Modalités : Cette avance est rémunérée au taux de 5 % l'an sous réserve de l'approbation de la Commission bancaire de UMOA. Dans l'attente de cette approbation, aucun produit d'intérêt n'a été enregistré sur la période.

- **Convention de prêt entre SAFCA et STOCA**

Administrateurs concernés : DOMAFI, HOLDEFI, Messieurs Diawar Diack et Guyon, administrateurs communs.

Nature et objet : Octroi d'un prêt de FCFA 50 millions à la STOCA pour le financement partiel de ses activités de vente à crédit.

Modalités : Cet prêt est rémunéré au taux de 9 % l'an hors taxes.

Par ailleurs, en application de l'article 440 alinéa 7 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

- **Convention de prêt entre SAFCA et STOCA**

Administrateurs concernés : DOMAFI, HOLDEFI, Messieurs Diawar Diack et Guyon, administrateurs communs.

Nature et objet : Octroi d'un prêt de FCFA 300 millions à la STOCA pour le financement partiel de ses activités de vente à crédit.

Modalités : Cet prêt est rémunéré au taux de 7 % l'an hors taxes et remboursable en principal par semestrialités constantes sur une durée de deux (2) ans à compter du 23 février 2000, date de la mise à disposition des fonds.

Les intérêts facturés pour cet exercice s'élèvent à FCFA 13,3 millions.

- **Contrat de licence d'utilisation et de maintenance du progiciel FINOR entre SAFCA et STOCA**

Administrateurs concernés : DOMAFI, HOLDEFI, Messieurs Diawar Diack et Guyon, administrateurs communs.

Nature et objet : Attribution d'un droit personnel, non exclusif et non cessible d'utilisation du progiciel FINOR et de sa documentation et maintenance du progiciel FINOR par SAFCA.

Modalités : Le montant de la redevance annuelle de maintenance s'élève à FCFA 2 millions. Les prestations complémentaires sont facturées selon le tarif journalier d'intervention suivant :

- Études, conseil, direction de projet	:	FCFA	300.000
- Formation, assistance	:	FCFA	300.000
- Développements spécifiques	:	FCFA	300.000

Les prestations facturées pour cet exercice s'élèvent à FCFA 6,5 millions.

- **Contrat de licence d'utilisation et de maintenance du progiciel FINOR entre SAFCA et SOGACA**

Administrateurs concernés : DOMAFI, HOLDEFI et Monsieur Guyon, administrateurs communs.

Nature et objet : Attribution d'un droit personnel, non exclusif et non cessible d'utilisation du progiciel FINOR et de sa documentation et maintenance du progiciel FINOR par SAFCA.

Modalités : Le montant de la redevance annuelle de maintenance s'élève à FCFA 12 millions. Les prestations complémentaires sont facturées selon le tarif journalier d'intervention suivant :

- Études, conseil, direction de projet	:	FCFA	300.000
- Formation, assistance	:	FCFA	300.000
- Développements spécifiques	:	FCFA	300.000

Les prestations facturées pour cet exercice s'élèvent à FCFA 16,5 millions.

- **Contrat de licence d'utilisation et de maintenance du progiciel FINOR entre SAFCA et SOCCA**

Administrateurs concernés : DOMAFI, HOLDEFI et Monsieur Guyon, administrateurs communs.

Nature et objet : Attribution d'un droit personnel, non exclusif et non cessible d'utilisation du progiciel FINOR et de sa documentation et maintenance du progiciel FINOR par SAFCA.

Modalités : Le montant de la redevance annuelle au titre de la maintenance du progiciel s'élève à FCFA 12 millions. Les prestations complémentaires sont facturées selon le tarif journalier d'intervention suivant :

- Études, conseil, direction de projet	:	FCFA	300.000
- Formation, assistance	:	FCFA	300.000
- Développements spécifiques	:	FCFA	300.000

Les prestations facturées par SAFCA à SOCCA pour cet exercice s'élèvent à FCFA 15 millions.

- **Convention de mise à disposition de locaux entre SAFCA et SICR**

Administrateur concerné : Monsieur Diawar Diack, représentant de la SAFCA au conseil d'administration de la SICR.

Nature, objet et modalités : En contrepartie des locaux mis à la disposition de la SICR, la SAFCA perçoit un loyer mensuel de FCFA 450.000.

- **Convention d'assistance comptable entre SAFCA et SICR**

Administrateur concerné : Monsieur Diawar Diack, représentant de la SAFCA au conseil d'administration de la SICR.

Nature et objet : Mise à la disposition de SICR du personnel comptable et de l'outil informatique pour la tenue de la comptabilité générale.

Modalités : Cette prestation, antérieurement facturée à FCFA 1.250.000 toutes taxes comprises, n'est plus rémunérée depuis janvier 2000.

- **Participation de SAFCA aux frais du GIEFCA en tant que membre du GIE**

Administrateur concerné : Monsieur Guyon, administrateur commun.

Nature et objet : Le GIEFCA, conformément à ses statuts, facture à la SAFCA, outre des frais spécifiques correspondant à des prestations, une partie de ses frais de gestion proportionnellement à la quote-part de SAFCA dans son budget de fonctionnement.

Modalités : À ce titre, le GIEFCA a facturé FCFA 102 millions à la SAFCA au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2000.

- **Convention de répartition des frais communs entre SAFCA et SAFBAIL**

Administrateurs concernés :
- Messieurs Diawar Diack et Guyon, administrateurs de votre Société et de SAFBAIL.
- PREMOTO, COMAFRIQUE, DOMAFI et PEYRISSAC, administrateurs communs.

Nature et objet : Refacturation des frais communs supportés par la SAFCA à la SAFBAIL en fonction du nombre de dossiers gérés et de l'en-cours financier de fin de mois selon une formule de calcul figurant dans une convention écrite signée par les deux sociétés. Cette convention a été aménagée pour tenir compte désormais des frais informatiques suite au rachat par la SAFCA des logiciels FINOR de la SAFBAIL.

Modalités : Les prestations facturées par SAFCA à SAFBAIL pour l'exercice clos le 31 décembre 2000 s'élèvent à FCFA 548 millions toutes taxes comprises.

Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG - CCCA

N'Dabian Kroah Bilé

Christian Marmignon
Associé

Le 18 avril 2001

SOCIETE AFRICAINE DE CREDIT AUTOMOBILE

Safca

PROJET DE TEXTE DES RESOLUTIONS

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration et les rapports du Commissaire aux Comptes, approuve lesdits rapports ainsi que le Bilan et le Compte d'Exploitation du Quarante quatrième exercice social arrêté au 31 décembre 2000, tels qu'ils sont présentés et qui se soldent par une perte de : **F.CFA 136.979.356**

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la proposition du Conseil d'Administration relative à l'affectation au report à nouveau de la perte de l'exercice de **F.CFA 136.979.356**

Le report à nouveau est ainsi porté à un montant négatif de **F.CFA 36.938.332**

Aucun dividende ne sera distribué au titre de cet exercice.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte du rapport spécial du Commissaire aux Comptes dont il lui a été donné lecture sur les opérations visées aux articles 438 à 448 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE et ratifie en tant que de besoin, lesdites opérations.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus de leur gestion aux Administrateurs pour l'exercice écoulé.

BILAN — DEC 2800

destiné à la publication

ETAT : CÔTE D'IVOIRE — ETABLISSEMENT : **SAFCA**

M 2 000 12 31 A0001 W ACO 1 3

C Date d'arrêté CIB LC D F M

(en millions F CFA)

POSTE	ACTIF	MONTANTS NETS	
		Exercice N-1	Exercice N
A10	CAISSE	18	22
A02	CREANCES INTERBANCAIRES	497	769
A03	-A vue	497	246
A04	.Banques Centrales	427	1
A05	.Trésor Public, CCP	1	0
A07	.Autres établissements de crédit	69	245
A08	- A terme	0	523
B02	CREANCES SUR LA CLIENTELE	24 262	21 236
B10	-Portefeuille d'effets commerciaux	0	0
B11	.Crédits de campagne	0	0
B12	.Crédits ordinaires	0	0
B2A	-Autres concours à la clientèle	24 262	21 236
B2C	.Crédits de campagne	0	0
B2G	.Crédits ordinaires	24 262	21 236
B2N	-Comptes ordinaires débiteurs	0	0
B50	-Affacturage	0	0
C10	TITRES DE PLACEMENT	0	0
D1A	IMMOBILISATIONS FINANCIERES	2 108	2 391
D50	CREDIT-BAIL ET OPERATIONS ASSIMILEES	0	0
D20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	186	120
D22	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	625	529
E01	ACTIONNAIRES OU ASSOCIES	0	0
C20	AUTRES ACTIFS	1 541	242
C6A	COMPTES D'ORDRE ET DIVERS	19	463
E90	TOTAL DE L'ACTIF	29 256	25 772

BILAN — DEC 2800

destiné à la publication

ETAT : CÔTE D'IVOIRE — ETABLISSEMENT : **SAFCA**

M 2 000 12 31 A0001 W ACO 1 3

C Date d'arrêté CIB LC D F M

(en millions de F CFA)

POSTE	PASSIF	MONTANTS NETS	
		Exercice N-1	Exercice N
F02	**DETTES INTERBANCAIRES**	**16 191**	**11 657**
F03	**-A vue**	**1 832**	**178**
F05	. Trésor Public , CCP	0	0
F07	. Autres établissements de crédit	1 832	178
F08	**- A terme**	**14 359**	**11 479**
G02	**DETTES A L'EGARD DE LA CLIENTELE**	**92**	**55**
G03	**-Comptes d'épargne à vue**	**0**	**0**
G04	**-Comptes d'épargne à terme**	**0**	**0**
G05	**-Bons de caisse**	**0**	**0**
G06	**-Autres dettes à vue**	**0**	**55**
G07	**-Autres dettes à terme**	**92**	**0**
H30	**DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE**	**5 500**	**7 000**
H35	**AUTRES PASSIFS**	**757**	**823**
H6A	**COMPTES D'ORDRE ET DIVERS**	**219**	**134**
L30	**PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES**	**348**	**384**
L35	**PROVISIONS REGLEMENTEES**	**0**	**0**
L10	**SUBVENTION D'INVESTISSEMENT**	**0**	**0**
L45	**FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX**	**1 000**	**1 000**
L60	**CAPITAL**	**1 000**	**1 000**
L50	**PRIMES LIEES AU CAPITAL**	**0**	**0**
L55	**RESERVES**	**3 514**	**3 680**
L59	**ECARTS DE REEVALUATION**	**76**	**76**
L70	**REPORT A NOUVEAU (+ / -)**	**162**	**100**
L80	**RESULTAT DE L'EXERCICE (+ / -)**	**397**	**-137**
L90	**TOTAL DU PASSIF**	**29 256**	**25 772**

COMPTE DE RESULTAT DEC 2880

destiné à la publication

ETAT : CÔTE D'IVOIRE ETABLISSEMENT : **SAFCA**

M 2000 12 31 A0001 W ACO 01 3

C Date d'arrêté CIB LC D F M

(en millions F CFA)

POSTE	PRODUITS	MONTANTS NETS	
		Exercice N-1	Exercice N
V01	**INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES**	**4 367**	**4 161**
V03	-Intérêts et produits assimilés sur créances interbancaires	0	10
V04	-Intérêts et produits assimilés sur créances sur la clientèle	4 367	4 029
V5F	-Intérêts et produits assimilés sur titres d'investissement	0	0
V05	-Autres intérêts et produits assimilés	0	122
V5G	**PRODUITS SUR CREDIT -BAIL ET OPERATIONS ASSIMIL**	**0**	**0**
V06	**COMMISSIONS**	**0**	**17**
V4A	**PRODUITS SUR OPERATIONS FINANCIERES**	**0**	**0**
V4C	-Produits sur titres de placement	0	0
V4Z	-Dividendes et produits assimilés	0	0
V6A	-Produits sur opérations de change	0	0
V6F	-Produits sur opérations de hors bilan	0	0
V6T	**PRODUITS DIVERS D'EXPLOITATION BANCAIRE**	**100**	**252**
V8B	**MARGES COMMERCIALES**	**0**	**0**
V8C	**VENTE DE MARCHANDISES**	**0**	**0**
V8D	**VARIATIONS DE STOCKS DE MARCHANDISES**	**0**	**0**
W4R	**PRODUITS GENERAUX D'EXPLOITATION**	**540**	**620**
X51	**REPRISES D'AMORTISSEMENTS ET DE PROVISIONS SUR IMMOBILISATIONS**	**0**	**0**
X6A	**SOLDE EN BENFICE DES CORRECTIONS DE VALEUR SUR CREANCES ET DU HORS BILAN**	**0**	**0**
X01	**EXCEDENT DES REPRISES SUR LES DOTAT° DU FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX**	**0**	**0**
X80	**PRODUITS EXCEPTIONNELS**	**9**	**158**
X81	**PROFITS SUR EXERCICES ANTERIEURS**	**16**	**17**
X83	**PERTE DE L'EXERCICE**	**0**	**137**
X85	**TOTAL**	**5 032**	**5 362**

BILANS ET HORS BILANS RESUMES ET COMPARES

BILAN (DEC 2800)

(en millions de FCFA)

	31 décembre 1999	31 décembre 2000
ACTIF		
Caisses	18	22
Créances interbancaires	497	769
Créances sur la clientèle	24.262	21.236
Immobilisations financières	2.108	2.391
Immobilisations incorporelles et corporelles	811	649
Autres actifs	1.541	242
Comptes d'ordre et divers	19	463
Total	**29.256**	**25.772**
PASSIF		
Dettes interbancaires	16.191	11.657
Dettes à l'égard de la clientèle	92	55
Dettes représentées par un titre	5.500	7.000
Autres passifs	757	823
Comptes d'ordre et divers	219	134
Provisions pour risques et charges	348	384
Fonds pour risques bancaires généraux	1.000	1.000
Capital	1.000	1.000
Réserves	3.514	3.680
Écarts de réévaluation	76	76
Report à nouveau	162	100
Résultat net de l'exercice	397	(137)
Total	**29.256**	**25.772**

HORS BILAN

(DEC 2800)

(en millions de FCFA)

	31 décembre 1999	31 décembre 2000
ENGAGEMENTS DONNÉS		
Engagements de financement	3.049	1.535
Engagements de garantie	-	-
Engagements sur titres	-	-
Total	**3.049**	**1.535**
ENGAGEMENTS REÇUS		
Engagements de financement	-	-
Engagements de garantie	-	2.805
Engagements sur titres	-	-

COMPTES DE RESULTAT RESUMES ET COMPARES

(DEC 2880)

(en millions de FCFA)

	Exercice 1999	Exercice 2000
CHARGES		
Intérêts et charges assimilées	1.689	1.678
Commissions	-	44
Frais généraux d'exploitation	1.894	1.843
Dotations aux amortissements et aux provisions	229	229
Solde en perte des corrections de valeur sur créances et du hors bilan	453	1.537
Charges exceptionnelles	64	5
Pertes sur exercices antérieurs	31	18
Impôt sur le bénéfice	275	8
Bénéfice net	397	-
Total	**5.032**	**5.362**

PRODUITS		
Intérêts et produits assimilés	4.367	4.161
Commissions	-	17
Produits divers d'exploitation bancaire	100	252
Produits généraux d'exploitation	540	620
Produits exceptionnels	9	158
Profits sur exercices antérieurs	16	17
Perte de l'exercice	-	137
Total	**5.032**	**5.362**

SAFCA, S.A.

Exercice clos le 31 décembre 2000

1. PRESENTATION DE LA SAFCA

La Société Africaine de Crédit Automobile, S.A. (SAFCA) est un établissement financier régi par la loi n° 90-589 du 25 juillet 1990 portant réglementation bancaire en Côte d'Ivoire. Son siège administratif et social est situé à Abidjan.

La SAFCA a pour objet le financement des ventes à crédit de véhicules de transport et de matériel d'équipement aux petites et moyennes entreprises.

L'actionnariat de référence de la SAFCA est composé d'importateurs de véhicules et de biens d'équipements.

2. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de la SAFCA ont été établis conformément aux dispositions du Plan Comptable Bancaire applicable aux banques et établissements financiers des pays de l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), ainsi qu'aux principes et méthodes comptables généralement admis dans la profession bancaire en Côte d'Ivoire.

Les principales règles et méthodes comptables appliquées par la société sont résumées ci-après :

2.1 COMPTABILISATION DES PRODUITS ET CHARGES

2.2 IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET AMORTISSEMENTS

Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût historique d'acquisition, à l'exception de celles acquises antérieurement au 12 janvier 1994 qui ont fait l'objet d'une réévaluation par l'application d'un coefficient uniforme de 1,40 conformément à la loi de finances pour la gestion 1995.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon le mode linéaire et en fonction de leur durée d'utilisation estimée à compter de leur date de mise en service. Les durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

Bâtiments	20 ans
Mobilier de bureau et de logement	10 ans
Agencements, installations	10 ans
Matériel de bureau et de logement	5 ans
Matériel informatique	5 ans
Matériel de transport	3 ans

2.3 TITRES DE PARTICIPATION

Les titres de participation sont valorisés au coût historique d'acquisition. Des provisions pour dépréciation sont constituées lorsque la valeur comptable des titres de participation est supérieure à l'estimation de la quote-part détenue dans les capitaux propres de la société émettrice des titres.

2.4 CREDITS A LA CLIENTELE

La SAFCA ayant pour objet le financement de l'équipement des PME, les crédits sont accordés à la clientèle pour l'acquisition de matériel de transport ou de matériel industriel et agricole. Ces crédits sont matérialisés par des avis de prélèvement avec des tombées d'échéances mensuelles et sont généralement assortis de sûretés réelles (hypothèques et nantissement) ou personnelles (cautions bancaires notamment).

Les échéances impayées sont enregistrées dans des comptes spécifiques de créances impayées et font l'objet de provisions pour dépréciation évaluées en fonction du nombre d'échéances impayées, de l'existence ou non du bien financé et de la situation du débiteur.

Les taux de provision qui sont appliqués aux montants impayés et à l'encours à échoir relatif aux crédits sur lesquels des impayés sont constatés se présentent comme suit :

	31/12/1999	31/12/2000
Moins de 3 impayés	10 %	10 %
Entre 3 et 6 impayés	35 %	35 %
Six impayés et plus	60 %	60 %
Contentieux	90 %	90 %

Les frais de poursuite facturés aux clients mais non encaissés à la clôture de l'exercice font l'objet d'une provision pour dépréciation à 100 %.

2.5 PRESTATIONS DE SERVICES ENTRE SOCIETES DU GROUPE EN COTE D'IVOIRE

La société SAFBAIL exerce son activité dans les mêmes locaux et avec les mêmes moyens d'exploitation que la SAFCA. À ce titre, les frais généraux de la SAFCA sont facturés à la SAFBAIL sous déduction des frais propres à chaque société, au prorata de l'encours financier et du nombre de dossiers gérés par chacune des sociétés.

2.6 PROVISIONS POUR RISQUES GENERAUX

La SAFCA constitue une provision pour risques généraux non déductible fiscalement en comptabilisant des dotations aux provisions dans les charges de l'exercice. Cette provision est destinée à couvrir les risques généraux inhérents à l'activité bancaire, notamment le risque de transformation et d'illiquidité. Elle est évaluée de manière discrétionnaire par la direction de l'établissement conformément aux usages de la profession et à la réglementation concernant les « Fonds pour risques bancaires généraux ».

2.7 SITUATION FISCALE LATENTE

La situation fiscale latente résulte des différences temporaires entre le résultat comptable et le résultat fiscal qui comprennent :

- les charges qui sont déduites du résultat comptable de l'exercice, mais qui ne seront déduites de l'assiette de l'impôt que sur un exercice ultérieur ;

- les produits qui sont imposés dans l'exercice, mais qui ne seront pris dans le résultat comptable que sur un exercice ultérieur.

Le Plan comptable ivoirien ne prévoit pas la comptabilisation de la situation fiscale latente ; seule la charge fiscale correspondant à l'impôt sur les bénéfices exigible à la clôture de l'exercice est enregistrée dans les comptes annuels.

2.8 INDEMNITES DE DEPART EN RETRAITE

Depuis l'exercice 1994, la société constate au passif du bilan la provision correspondant aux droits acquis par l'ensemble du personnel au titre des indemnités de départ à la retraite. Les règles de calcul retenues pour cette provision sont celles préconisées par la convention collective interprofessionnelle applicable en Côte d'Ivoire.

3. COMPLEMENTS D'INFORMATION RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

3.1 CREANCES INTERBANCAIRES

Elles s'analysent comme suit à la clôture, en millions de FCFA :

	31/12/1999	31/12/2000
Banque Centrale	427	1
Chèques Postaux (CCP)	1	-
Banques	69	245
Total à vue	***497***	***246***
Prêt STOCA	-	152
Prêt SOBFI	-	371
Total à terme	***-***	***523***
Total des créances interbancaires	**497**	**769**

Les prêts à terme accordés aux sociétés affiliées STOCA et SOBFI antérieurement enregistrés dans la rubrique "Autres actifs" ont été reclassés dans cette rubrique au cours de l'exercice 2000.

3.2 CREANCES SUR LA CLIENTELE

Le montant de cette rubrique correspond à l'encours des crédits à la clientèle à la clôture et se décompose comme suit, en millions de FCFA :

	31/12/1999	31/12/2000
Encours net	23.616	20.109
Prêts au personnel	-	10
Créances impayées, douteuses et litigieuses net	646	1.117
Total créances à la clientèle	**24.262**	**21.236**

3.2.1 Encours net

Le montant de cette rubrique correspond à l'encours des crédits à la clientèle non échus à la clôture et se décompose comme suit, en millions de FCFA :

	31/12/1999	31/12/2000
Encours sain	22.129	15.023
Encours à échoir sur des crédits ayant fait l'objet d'impayés	1.863	5.943
Provisions pour dépréciation	(376)	(857)
Total net	**23.616**	**20.109**

L'encours sain concerne la part non échue des crédits sur lesquels il n'existe pas d'impayés au 31 décembre 2000. Les provisions pour dépréciation sont relatives à la part de l'encours à échoir des crédits sur lesquels des impayés ont été constatés au 31 décembre 2000. Elles ont été évaluées conformément à la méthode décrite dans la note 2.4 ci-dessus ; les montants échus et impayés figurent dans la rubrique « Créances impayées, douteuses et litigieuses » du bilan (voir note 3.2.2 ci-dessous).

3.2.2 Créances impayées, douteuses et litigieuses

Ce poste regroupe l'ensemble des échéances impayées sur les crédits à la clientèle et les créances contentieuses. Afin d'évaluer les provisions pour dépréciation nécessaires, les montants des impayés sont regroupés en fonction du nombre d'échéances impayées à la clôture comme suit, en milliers de FCFA :

	31/12/1999	31/12/2000
Dossiers ayant moins de 3 impayés	198	332
Dossiers ayant entre 3 et 6 impayés	194	428
Dossiers ayant plus de 6 impayés	794	1.118
Dossiers contentieux	244	715
Sous-total	***1.430***	***2.593***
Frais de poursuite	10	19
Total brut	***1.440***	***2.612***
Provisions pour dépréciation	(794)	(1.495)
Total net	**646**	**1.117**

Les provisions pour dépréciation ont été évaluées conformément à la méthode décrite dans la note 2.4 ci-dessus.

3.3 IMMOBILISATIONS FINANCIERES

L'évolution du portefeuille-titres de la SAFCA au cours de l'exercice 2000 se présente comme suit, en millions de FCFA :

	31/12/1999	Augmentations	Diminutions	31/12/2000
Titres de participation	2.209			1.923
Titres d'État	21	-	-	21
Comptes courants sociétés du groupe	-	590	-	590
Valeurs brutes	**2.230**	**590**	**-**	**2.534**
Provisions	(122)	(21)	-	(143)
Valeurs nettes	**2.108**			**2.391**

3.3.1 Comptes courants sociétés du groupe

Les avances en comptes courants aux sociétés du groupe (SOBFI, SOMAFI et STOCA) antérieurement classées dans la rubrique "Autres actifs" ont été reclassées dans ce poste au cours de l'exercice 2000.

3.3.2 Titres de participation

Le portefeuille de titres de participation et les provisions constatées ont évolué comme suit, en millions de FCFA :

Titres de participation

Sociétés	31/12/1999	Augmentations	Diminutions	31/12/2000
SOMAFI (Mali)	95		(70)	25
SOCCA (Cameroun)	13	-	-	13
SOBCA (Burkina Faso)	8	-	-	8
SOGECA (Sénégal)	5	-	-	5
STOCA (Togo)	133	-	-	133
SOGACA (Gabon)	415	-	-	415
SOCABAIL (Cameroun)	6	-	-	6
SAFBAIL (Côte d'Ivoire)	1.182	-	(216)	966
GIEFCA (France)	247	-	-	247
SICR (Côte d'Ivoire)	25	-	-	25
SOBFI (Burkina Faso)	80	-	-	80
Valeurs brutes	**2.209**	-	**(286)**	**1.923**
Provision	(122)	(23)	2	(143)
Valeurs nettes	**2.087**			**1.780**

L'évolution des provisions pour dépréciation des titres s'analyse comme suit, en millions de FCFA :

Sociétés	31/12/1999	Augmentations	Diminutions	31/12/2000
SICR	(8)	-	1	(7)
SOBCA	(8)	-	-	(8)
STOCA	(54)	-	1	(53)
SOMAFI	(18)	(3)	-	(21)
SOBFI	(34)	(17)	-	(51)
SOGECA (Sénégal)	-	(3)	-	(3)
Total	**(122)**	**(23)**	**2**	**(143)**

3.4 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les mouvements intervenus au cours de l'exercice sur les comptes d'immobilisations et d'amortissements se présentent comme suit, en millions de FCFA :

	31/12/1999	Augmentations et transferts	Diminutions et transferts	31/12/2000
Logiciels	344	-	(6)	338
Terrains	26	-	-	26
Constructions	278	-	-	278
Matériel de transport	195	54	(53)	196
Matériel et mobilier	432	12	(46)	398
Aménagements, agencements, installations	668	3	-	671
Total brut	**1.943**	**69**	**(105)**	**1.907**
Amortissements cumulés	(1.132)	(229)	103	(1.258)
Total immobilisations nettes	**811**			**649**

3.5 AUTRES ACTIFS

Cette rubrique se décompose comme suit, en millions de FCFA :

	31/12/1999	31/12/2000
Comptes courants Stés du Groupe	165	-
Prêts scolarité	8	-
Intérêts à recevoir sur crédit	226	191
Prêts STOCA	444	-
Prêts SOBFI	677	-
Débiteurs Divers et autres	28	58
Total	**1.548**	**249**
Total Provisions	(7)	(7)
Valeurs nettes	**1.541**	**242**

La forte baisse de ce poste s'explique essentiellement par le reclassement au cours de l'exercice 2000 de l'encours des comptes courants des sociétés du Groupe et les prêts aux sociétés affiliées STOCA et SOBFI dans la rubrique des créances interbancaires et des immobilisations financières.

3.6 COMPTES D'ORDRE ET DIVERS (ACTIF)

Les comptes d'ordre et divers comprennent principalement des charges payées d'avance et s'analysent comme suit, en millions de FCFA :

	31/12/1999	31/12/2000
Loyers et charges payés d'avance	5	2
Entretien payé d'avance	10	-
Primes assurance payées d'avance	1	4
Taxes et impôts directs payés d'avance	-	177
Intérêts payés d'avance	-	113
Charges diverses payées d'avance et divers	3	9
Autres produits à recevoir	-	158
Total	**19**	**463**

3.7 DETTES INTERBANCAIRES

Le montant de cette rubrique est composé des soldes créditeurs des comptes courants bancaires et des refinancements obtenus auprès du système bancaire. Il s'analyse comme suit, en millions de FCFA :

	31/12/1999	31/12/2000
À vue		
BIAO	183	61
PARIBAS	-	4
BICICI	829	35
SIB	183	-
SGBCI	637	3
BOA	-	18
ECOBANK	-	57
Dettes interbancaires à vue	***1.832***	***178***
À terme		
Refinancement BCEAO	8.366	7.439
Ligne SGBCI	2.000	2.500
Ligne SIB	1.100	-
Ligne PARIBAS	1.200	500
Ligne BICICI	1.000	1000
Ligne BOA Bénin	-	40
Ligne ECOBANK	500	-
Ligne BOA Abidjan	193	-
Dettes interbancaires à terme	***14.359***	***11.479***
Dettes interbancaires	**16.191**	**11.657**

3.8 DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE

Cette rubrique enregistre au 31 décembre 2000 l'encours des Bons des Etablissements Financiers (BEF) émis par la SAFCA.

Le solde des BEF au 31 décembre 2000 correspond aux titres du troisième programme d'émission de BEF. La date d'échéance de ces titres est le 20 juin 2002 ; les BEF sont rémunérés à 8,75 % l'an.

3.9 AUTRES PASSIFS

Ce poste se décompose comme suit, en millions de FCFA :

	31/12/1999	31/12/2000
Comptes courants concessionnaires	367	265
Intérêts débiteurs	263	79
Intérêts payés d'avance	(55)	-
Taxes et impôts à payer	115	114
Concessionnaires en attente	-	291
Créditeurs divers	67	74
Total	**757**	**823**

3.10 COMPTES D'ORDRE ET DIVERS

Les comptes d'ordre et divers sont principalement composés de charges à payer et se ventilent comme suit, en millions de FCFA :

	31/12/1999	31/12/2000
Attente mise en production	28	-
Liaison paiement d'avance	8	7
Primes, gratifications et rémunérations à payer	108	75
Taxes et impôts directs à payer	34	12
Charges diverses à payer	41	40
Total	**219**	**134**

3.11 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions pour risques et charges s'analysent comme suit, en millions de FCFA :

	31/12/1999	31/12/2000
Provision pour indemnités de départ à la retraite	348	384
	348	**384**

La provision pour indemnités de départ à la retraite a été évaluée conformément aux dispositions de la convention collective interprofessionnelle en vigueur en Côte d'Ivoire. Elle est calculée en fonction du nombre d'employés présents dans l'entreprise à la clôture de l'exercice et de leur ancienneté dans la société.

3.12 COMPTES DE CAPITAUX PROPRES

Les mouvements intervenus au cours de l'exercice sur les comptes de capitaux propres s'analysent comme suit, en millions de FCFA :

	31/12/1999	Affectation du résultat	Autres mouvements Dotations	Retraits	31/12/2000
Capital	1.000	-	-	-	1.000
Réserves	3.514	166	-	-	3.680
Provision pour risques généraux	1.000	-	-	-	1.000
Écart de réévaluation	76	-	-	-	76
Report à nouveau	162	100	-	(162)	100
Capitaux propres hors résultats	***5.752***	***266***	**-**	***(162)***	***5.856***
Résultat de l'exercice	397				(137)
Capitaux propres	**6.149**				**5.719**

L'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 1999 est conforme à la décision de l'assemblée générale ordinaire du 11 avril 2000 ayant affecté les résultats dudit exercice.

3.13 COMPTE D'EXPLOITATION

3.13.1 Intérêts et charges assimilées

Les valeurs comparées se présentent comme suit, en millions de FCFA :

	31/12/1999	31/12/2000
Intérêts sur dettes interbancaires	1.210	1.346
Intérêts sur émission BEF	479	332
Total	**1.689**	**1.678**

3.13.2 Frais généraux d'exploitation

Cette rubrique s'analyse comme suit, en millions de FCFA :

	31/12/1999	31/12/2000
Frais de personnel	1.063	990
Autres frais généraux	831	853
Total	**1.894**	**1.843**

3.13.3 Solde en perte de correction de valeur sur créances et du hors bilan

Cette rubrique se décompose de la manière suivante, en millions de FCFA :

	31/12/1999	31/12/2000
Dotations aux provisions/créances en souffrance	376	1.418
Provisions pour dépréciation	45	23
Créances irrécouvrables	328	364
Reprise aux provisions/créances en souffrance	(225)	(235)
Récupération sur créances irrécouvrables	(18)	(31)
Autres reprises de provisions	(53)	(2)
Total	**453**	**1.537**